



PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de Conseillers présents : 10

Nombre de votants : 13

L'an deux mil vingt-deux, le seize décembre 2022 à 19 h

Le Conseil Municipal de la Commune de BOU dûment convoqué le 9 décembre 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du Conseil de Bou, sous la présidence de Monsieur Bruno CŒUR, Maire.

PRESENTS : Messieurs Bruno CŒUR, François ESTEBAN, Madame Zohra OGBI, Messieurs Guy COURSIMAULT, Lionel LEMOYNE, Yvan BLANCHARD, Laurent BOULAIN, Jean-Claude MASSON, Mesdames Valérie ELAMBERT, Corinne STRAZZIERI

POUVOIRS :
Françoise BORDEAUX BOREL donne pouvoir à Bruno CŒUR
Fabrice GERVAIS donne pouvoir à Guy COURSIMAULT
Lisa LEMOYNE donne pouvoir à Lionel LEMOYNE

ABSENT : Sébastien GIRARD, Philippe GASNIER

Secrétaire de séance : Valérie ELAMBERT

Approbation du PV du dernier conseil : adopté à l'unanimité

DELIB 2022-38 : DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET N°3.

Le maire informe les membres du conseil municipal qu'une décision modificative du budget doit être prise en raison de la mauvaise estimation de l'augmentation de la masse salariale.

Le maire demande par conséquent au conseil municipal de bien vouloir approuver la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT DEPENSE

CHAPITRE	012 : Charges à caractère général	CHAPITRE	012 : Charges de personnel et frais assimilés
Compte 6042	- 9 600€	Compte 6411	5 000€
		Compte 6417	4 000€
		Compte 6533	600€
Total	9 600€		9 600€

ADOpte A 12 voix pour et 1 contre

DELIB 2022-39 : Mise en place du télétravail

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal, que la précédente délibération prise n'est pas valable en raison d'une erreur dans la saisine du comité technique, par l'utilisation d'un mauvais formulaire.

Il a donc fallu saisir à nouveau le comité technique (Désormais le Comité Social Territorial) avec le bon formulaire afin de régulariser la situation.

D'où la nécessité de prendre une nouvelle délibération.

ADOpte A l'unanimité

DELIB 2022-40 : Nouvelle gouvernance : convention portant organisation d'un service commun de médecine préventive confié à la Ville d'Orléans

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-2

Vu la délibération du Conseil métropolitain du 17/12/2015 portant création d'un service commun de médecine préventive confié à la Ville d'Orléans,

Dans un souci de bonne organisation et de rationalisation des services au sein de la métropole Orléans Métropole et des communes de la métropole, il a été créé un service commun de médecine préventive dont la gestion a été confiée à la Ville d'Orléans.

Considérant la nécessité de renouveler la convention portant organisation du service commun de médecine préventive pour une durée d'un an reconductible par tacite reconduction au maximum 4 fois.

Considérant le coût unitaire de fonctionnement (soit une visite médicale) fixé à 78 euros pour l'année 2023 et faisant l'objet d'une réévaluation de 2% chaque année,

Il est proposé au conseil municipal,

1°) approuver la convention portant organisation d'un service commun de médecine préventive géré par la Mairie d'Orléans à passer avec les communes de Boigny-sur-Bionne, Bou, Chécy, Ingré, Saint-Cyr-en-Val, Saint-Jean-le-Blanc, Marigny-les-Usages, Fleury-les-Aubrais, Mardié, Olivet, Saint Denis en Val, Saint-Jean-de-Braye, Saint-Jean-de-la-Ruelle, Saint Pryvé Saint Mesmin, Saran, Semoy, Orléans Métropole et l'ESAD à partir du 1er avril 2023 ;

ADOPTE A l'unanimité

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

. Règlement de voirie métropolitain :

- Sera statué en conseil métropolitain en mars 2023
- Interdiction de réaliser des travaux sur les voiries de moins de 5 ans
- Réfection définitive pilotée par Orléans Métropole (à la charge des concessionnaires)

. Potentielles coupures électriques cet hiver :

- Partage en séance des supports préfecture
- Communication aux habitants : site + facebook + note explicative accompagnant le flyer

. Litige EPFLI / projet cœur de village :

- Suite point avec EPFLI, écart de 170000€ injustifié par EPFLI
- Attente analyse EPFLI avant de décider quoique ce soit
- Prise de RDV avec Alain TOUCHARD

. Commission travaux :

- Installation effective de l'éclairage venelle entre rue du Clouzeau et rue du Puits de l'orme
- Action en cours pour limitation de l'éclairage public la nuit
- Radars pédagogiques installés

. Commission solidarités et enfance :

- Premier repas intergénérationnel à la cantine le 16/12 : 10 personnes de plus de 70 ans ont participé. A renouveler !
- Distribution des colis de Noël à terminer ; satisfaction globale
- Travail en cours sur dossiers de prévention

. Vœux du maire : Mardi 24/01 à 19H

Retour sur questions aux élus : sirène église, Projet panneaux photovoltaïques, Visite potentielle « Mécanos de la générale » pour les écoles et la population, Eau potable, Paillage haies pour plantation au Chillou en janvier

Prochain conseil municipal le 4 janvier 2023 à 19H

Fin de séance à 20h30

Fait à Bou, le 16/12/ 2022
La Secrétaire de séance

